

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF525

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 37 et 38.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir à la rédaction du présent article issue de l'Assemblée nationale, tout en conservant des apports issus du Sénat qui en améliorent la rédaction.